

## BUREAU DU CLIS

### REUNION DU 11 septembre 2006 - COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse, Président,
- M. Jean-Louis FERNANDEZ, CCI de la Haute-Marne,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, Vice-Président,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA 52,
- M. Jean COUDRY, CGC Haute-Marne,
- M. Francis VANSOEN, CGC Meuse,
- M. Michel BABEL, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Pierre FORBES, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Laetitia COLON, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Claude VALLEIX, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Claude KAISER, Meuse Nature Environnement.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 19 juin 2006.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Point sur l'avancement des travaux du laboratoire.

M. FORBES indique que le puits auxiliaire est totalement équipé, l'accès au fond par ascenseur étant possible. L'armement du puits principal est en cours. Actuellement, 19 personnes peuvent se trouver au fond. L'ascenseur principal peut transporter 14 personnes (soit en cas de visite 12 visiteurs).

Les élus de la zone de proximité auront la possibilité de descendre dans les galeries à l'occasion de la journée « Portes ouvertes » qui aura lieu le 24 septembre.

Il est demandé à M. FORBES de proposer une date (courant octobre) pour une visite du laboratoire souterrain réservée aux membres du bureau.

### 3) Préparation de la prochaine réunion plénière.

M. le Préfet fait part de la demande du ministère de l'industrie, qui souhaite que le CLIS donne un avis sur la prolongation de l'exploitation du laboratoire par l'ANDRA, avant adoption d'un décret en Conseil d'Etat sur ce sujet (avant la fin de l'année). Pour cela, il est nécessaire de réunir le CLIS en plénière, avant le 15 octobre, avec à l'ordre du jour les sujets suivants : présentation de la loi du 28/06/06 par un responsable de la Direction Générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP) du ministère de l'industrie, point sur les conséquences des nouvelles dispositions pour l'ANDRA (programme de recherche, financement...), et vote du CLIS (avis).

Pour M. le Préfet, il s'agira d'une séance de travail chargée, et il serait préférable de ne pas l'ouvrir au public. Suite aux observations de M. FLEURY, le bureau décide d'organiser cette réunion en deux temps : une première partie (de 17h30 à 19h00) avec les seuls membres du CLIS pour le débat sur l'avis, une seconde (à partir de 19h00) ouverte au public et à la presse, pour l'information relative à la nouvelle loi. Il est également proposé qu'elle ait lieu à Montiers-sur-Saulx. Une demande sera adressée au maire en ce sens.

Pour préparer l'avis, le groupe de travail constitué pour réfléchir à l'avenir du CLIS se réunira le 22 septembre à 17h00. Il pourra être élargi à tout membre du CLIS souhaitant y participer. La DGEMP et l'ANDRA seront saisies afin d'apporter des précisions sur le projet de décret et le futur programme de recherche du laboratoire. Le projet d'avis sera soumis au bureau qui se réunira avant la plénière dont la date sera fixée après consultation de la DGEMP.

M. le Préfet indique enfin que le CLIS, dans sa nouvelle configuration découlant de l'article 18 de la loi du 28/06/06, ne sera pas installé avant la fin de l'année. A toutes fins utiles, il sera demandé au GIP Objectif Meuse de reconduire le dispositif actuel permettant le financement du fonctionnement du CLIS. A terme (une fois paru le décret précisant notamment sa composition), le CLIS pourra se constituer en association avec personnalité juridique, et choisir le lieu du siège. Il bénéficiera de subventions de l'Etat et des entreprises concernées par l'activité de stockage, à parts égales, dont le montant sera défini à partir des besoins exprimés par le CLIS.

#### 4) Modification du règlement intérieur du CLIS.

La proposition de modification du règlement intérieur visant à organiser la prise de parole du public lors des réunions plénières et à déterminer les mesures pouvant être prises pour assurer la sérénité des débats a été modifiée lors du bureau du 19 juin (afin de prévoir une suspension de séance avant tout arrêt définitif d'une réunion).

Pour M. FLEURY, il faut éviter qu'une réunion puisse ne pas aller à son terme et envisager, en cas de problème, la poursuite à huis-clos. L'esprit de la modification était de garantir l'expression des membres du CLIS, pas de définir des mesures de police. M. COUDRY estime cependant qu'il est souhaitable d'établir des limites et qu'elles soient connues de tous, d'autres membres soulignant la difficulté qu'il y aurait à faire sortir le public.

M. le Préfet, en accord avec le bureau, ne juge pas nécessaire de modifier le règlement intérieur. En pratique, le Président assurera la bonne tenue des réunions, en rappelant à l'ordre en cas de troubles puis en mettant fin à la séance si les troubles persistent.

#### 5) Décision modificative du budget 2006.

M. JAQUET présente le projet de DM 1, dont l'objet est le report du reliquat de l'exercice 2005 (soit 412 369 €). Les lignes abondées sont principalement les suivantes : « Etudes et recherches » (provisions pour expertise), « Publications » (Lettre du CLIS), « Voyages et déplacements », et « Charges de personnel » (suite au recrutement du secrétaire scientifique). Les lignes « Locations immobilières » et « Locations mobilières » sont également renforcées, afin de tenir compte du coût d'occupation des locaux et de mise à contribution des services de la Préfecture. Ceci permet de préfigurer les charges futures d'un CLIS autonome.

Suite à ces observations, la DM 1 est adoptée.

#### 6) Questions diverses.

- Activités ANCLI : Mlle COLON rend compte de la réunion ANCLI/IRSN sur l'expertise (23 juin) et du séminaire sur la gestion des déchets radioactifs auquel a participé M. FERNBACH (pour présenter les activités du CLIS), organisé par la CLI du Gard (30 juin). Les comptes-rendus sont joints.

Par ailleurs, l'ANCLI organise une conférence internationale les 5 et 6 octobre à Dunkerque sur le thème « Une gouvernance participative pour l'Europe », et la conférence annuelle des CLI aura lieu le 12 décembre à Paris.

Le Comité scientifique de l'ANCLI, saisi par le CLIS (relecture des diagraphies des forages autour de Bure), indique qu'il adressera au CLIS

une liste de questions à transmettre à l'ANDRA afin de finaliser l'étude demandée, qui devrait être remise avant la fin de l'année.

Enfin, suite à la demande de l'ANCLI concernant la prise en charge par le CLIS de la moitié du coût (soit 1508 €) du plan médias mis en place à l'occasion de la parution du communiqué de presse réagissant au projet de loi présenté par le gouvernement en mars, le bureau n'y donne pas une suite favorable, estimant qu'à jour de sa cotisation annuelle (800 €), il bénéficie comme les autres CLI adhérentes des activités propres de l'ANCLI.

- M. JAQUET fait part de la visite à Bure, le 30 novembre, d'un groupe d'élèves de l'Ecole des Mines de Paris et du souhait des enseignants de rencontrer à cette occasion des membres du CLIS. Le bureau donne son accord.

- M. FLEURY rappelle qu'il attend des suites à diverses initiatives du CLIS : projet de colloque sur l'approche sociétale de la gestion des déchets radioactifs, recommandations du rapport Erdyn sur la géothermie (l'ADEME a été contactée et pourrait être invitée pour présenter la campagne de reconnaissance nationale) et recommandations du rapport de l'IEER. Il souhaite également que le CLIS soit destinataire du programme de recherche de l'ANDRA le plus rapidement possible. M. FORBES précise que les grandes lignes seront présentées lors de la prochaine plénière et le programme précis le sera au nouveau CLIS.

- M. THIEBLEMONT s'inquiète de la faible présence des députés lors de la deuxième lecture de la loi à l'Assemblée Nationale.

Il souhaite également obtenir des éléments de réponse concernant la question des dégagements gazeux en configuration de stockage (risque d'explosion) et le problème du conditionnement des déchets. M. FORBES indique que l'ANDRA étudie cette question des dégagements gazeux (mais pas à Bure) afin notamment de prendre les mesures permettant de supprimer ou limiter les risques (liés à la réouverture d'une alvéole scellée). Quant au conditionnement, l'ANDRA a la possibilité de refuser un colis si elle l'estime non conforme, ou si elle n'est pas sûre de son contenu.

M. FORBES suggère que ces questions soient posées avant la réunion afin de demander à des spécialistes d'y répondre.

#### 7) Date et lieu du prochain bureau.

La date de la prochaine réunion de bureau sera fixée dès que la date de la réunion plénière aura été arrêtée.